

L'Académie des métiers et de la technologie de l'Est ontarien

L'Académie des métiers et de la technologie de l'Est ontarien (AMTEO) regroupe des partenaires qui se sont engagés, avec le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO), à offrir aux élèves du palier secondaire, des programmes de formation spécialisés, à partir de différents sites (écoles secondaires, collèges communautaires ou privés).

Les programmes de formation offerts par l'AMTEO sont accessibles à tous les élèves des écoles secondaires du CSDCEO.

Ces programmes de formation ont pour but de compléter l'itinéraire d'études des élèves qui visent l'une des destinations suivantes, après leurs études secondaires :

- intégrer le marché du travail;
- poursuivre une formation en cours d'emploi dans un métier d'apprentissage;
- ou s'inscrire à un programme technique d'un collège communautaire.

Tout à l'avantage de l'élève!

L'élève est inscrit à son école d'origine. Un service de transport peut lui permettre de fréquenter un site de formation éloigné et l'horaire est adapté au cours qu'elle ou il suit.

Admission aux programmes de l'AMTEO

Tout élève qui fait une demande d'admission à l'AMTEO, doit, avoir obtenu une recommandation d'une conseillère ou d'un conseiller en orientation de son école, avoir passé une entrevue et avoir satisfait aux exigences académiques du programme de formation choisi.



Mission

Le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien, en partenariat avec les collèges communautaires, les organismes de formation et la communauté, s'engage à offrir aux élèves des occasions d'apprentissage variées et enrichissantes dans le domaine de la technologie, favorisant ainsi le développement du potentiel de chacune et chacun.

Programmes de formation

L'AMTEO permet aux élèves de participer à différents programmes de formation :

- Formation sur mesure (FSM);
- Formation professionnelle (FP);
- Cours à double reconnaissance de crédits (DRC).

Pour plus de renseignements et pour la liste à jour de la programmation, consulter le www.csdceo.on.ca/fr/76.html

Formation sur mesure (FSM)

Ce programme permet à des élèves de 11^e ou de 12^e année de suivre ce qu'on appelle une « formation de tronc commun » dans un domaine de l'éducation technologique.

La formation s'offre à temps plein pendant tout un semestre. Elle comprend deux composantes :

- 1- cours et ateliers (220 heures réparties sur 9 semaines);
- 2- stage de formation pratique en milieu de travail (de 180 à 220 heures réparties sur 9 semaines).

À la suite de sa formation, l'élève reçoit 4 crédits pour son DÉSO, soit 2 pour la partie académique et 2 pour la partie pratique (stage). Il reçoit également un certificat qui atteste la formation suivie.

Exemples de cours de *Formation sur mesure* qui pourraient être offerts cette année :

- Cosmétologie et esthétique;
- Électricité (introduction au cours de base du métier d'électricien);
- Tronc commun des métiers de la construction;
- Tronc commun des métiers d'usinage.

Formation professionnelle (FP)

La formation professionnelle permet à l'élève qui s'intéresse à un métier d'apprentissage, de commencer sa certification dans un métier dès le palier secondaire.

L'élève est inscrit à titre d'apprenti auprès du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU), par le biais du programme PAJO. Il ou elle suit un cours de niveau 1 (cours de base) de la partie académique d'une formation dans un métier d'apprentissage (cours menant au « Certificat d'apprentissage de l'Ontario »), pour ensuite faire un stage pratique.

Le cours s'offre à temps plein pendant tout un semestre, et il comprend deux composantes :

- 1- cours de niveau 1 (cours de base)
(cours et ateliers, 240 heures réparties sur 8 semaines);
- 2- stage de formation pratique en milieu de travail
(180 à 220 heures réparties sur 10 semaines).

Après avoir suivi cette formation, l'élève reçoit 4 crédits pour son DÉSO, soit 2 crédits pour la partie académique et 2 crédits pour la partie « stage ».

Les compétences acquises et les heures de formation accomplies par l'élève dans les deux composantes (cours spécialisé et stage) sont créditées en vue du « Certificat d'apprentissage de l'Ontario ». Pour être admis dans une formation professionnelle, l'élève doit satisfaire aux exigences établies par le MFCU.

Exemples de cours de formation professionnelle qui pourraient être offerts cette année :

- Boucher / Bouchère de viande au détail;
- Briqueteur-maçon / Briqueteuse-maçonne;
- Coiffeur / Coiffeuse;
- Cuisinier / Cuisinière;
- Soudeur / Soudeuse;
- Technicien / Technicienne d'entretien automobile;
- Mécanicien-monteur industriel /
Mécanicienne-monteuse industrielle;
- Électricien / Électricienne;
- Technicien / Technicienne de camion et d'autobus;
- Éducateur / Éducatrice de la petite enfance;
- Aide-enseignant / Aide-enseignante;
- Charpentier-menuisier / Charpentière-menuisière.

Cours à double reconnaissance de crédit (DRC)

Les cours à double reconnaissance de crédit sont des cours de niveau collégial pour les élèves du palier secondaire. Le cours à double reconnaissance de crédit facilite la transition des élèves du niveau secondaire au niveau collégial. Le programme vise à offrir à l'élève la possibilité de suivre un cours de niveau collégial qui lui permettra de faire ce qui suit :

- d'acquérir des crédits en vue de l'obtention de son diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO);
- d'obtenir des crédits reconnus dans un programme d'études offert par La Cité collégiale.





Ma carrière après le secondaire

Le guide pour les élèves PAJO

PAJO après le secondaire

Si tu as terminé tes cours d'apprentissage de niveau 1 et/ou signé un contrat d'apprentissage avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU), tu dois t'assurer d'effectuer les tâches ci-dessous.

Garder les documents suivants dans un endroit sécuritaire :

- relevé de notes du secondaire;
- diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) ou certificat d'études secondaires de l'Ontario;
- contrat d'apprentissage;
- cahier de normes de formation;
- registre exact des heures de travail effectuées en tant qu'apprenti ou apprentie.

Si, pour une raison quelconque, tu quittes ton emploi au cours de ton programme, tu dois obtenir une lettre de ton employeur confirmant le nombre d'heures d'apprentissage effectuées.

Demande à ton employeur d'apposer ses initiales vis-à-vis les compétences acquises, car c'est le seul moyen de confirmer l'acquisition de ces compétences.

Après l'obtention de ton diplôme, envoyer à ton conseiller ou ta conseillère du MFCU les documents suivants :

- une copie de ton relevé de notes du secondaire;
- faire un suivi sur ton statut d'employé ou d'employée :
 - travaille à temps plein auprès d'un employeur,
 - sans emploi, recherche un emploi dans le même domaine,
 - sans emploi, recherche un emploi dans un autre domaine,

- sans emploi, inscrit ou inscrite dans un collège communautaire ou un autre établissement privé,
- ne souhaite plus poursuivre ton apprentissage.

Soit prêt ou prête à donner ton numéro de client qui se trouve sur ta carte d'apprenti ou d'apprentie lorsque tu appelles au MFCU.

Rappelle-toi que ton conseiller ou ta conseillère est souvent absent ou absente de son bureau, mais n'hésite pas à lui laisser un message OU à parler à un autre conseiller ou conseillère.

Tu dois communiquer avec le bureau local du MFCU si :

- ton adresse postale a changé;
- tu n'es pas en mesure d'effectuer tous les modules de formation contenus dans ton cahier de normes ou de formation auprès de ton employeur;
- tu commences à travailler pour un employeur différent;
- tes plans concernant ta formation théorique en classe ont changé;
- tu ne te sens pas prêt ou prête à suivre la formation en classe.

Choisir ton itinéraire d'études pour ton apprentissage

Tu dois continuer à accumuler tes heures de travail en attendant de recevoir l'avis écrit du MFCU qui te permettra de t'inscrire aux cours théoriques.

Demande à ton conseiller ou ta conseillère combien de temps tu dois attendre sur la liste d'attente avant de recevoir une offre de placement pour ton prochain niveau d'apprentissage. Une fois l'avis reçu, tu devras confirmer ta préférence en ce qui a trait à ton choix de collège et au mode de prestation (temps plein, temps partiel, cours du soir, etc.). Tu devras ensuite communiquer avec le collège afin de confirmer ton inscription et payer tes droits de scolarité. À la fin du volet théorique (8 à 10 semaines par niveau), tu retourneras en milieu de travail en attendant le début des cours du niveau suivant (normalement, une année s'écoule entre les deux niveaux). Ceci te permettra de mettre en pratique ce que tu as appris pendant le volet théorique du cours.

Finir tes cours théoriques

Tu dois continuer d'accumuler tes heures de travail afin de remplir le cahier de normes de formation. Une fois que tu auras terminé et réussi tous les cours théoriques de ton apprentissage, tu recevras un certificat d'apprentissage du collège. Pendant que tu complèteras les cours théoriques, tu auras la possibilité de recevoir des prestations d'assurance-emploi.

Certificat de qualification professionnelle

Tu dois prendre rendez-vous avec le MFCU pour passer l'examen visant à obtenir ton certificat de qualification professionnelle.

Après le certificat de qualification professionnelle... le Sceau rouge!

Certains métiers exigent une qualification additionnelle afin de permettre aux ouvriers et ouvrières qualifiés de travailler dans d'autres provinces. Les personnes qui réussissent l'examen du Programme des normes interprovinciales Sceau rouge reçoivent un certificat de qualification professionnelle portant le « Sceau rouge », qui leur permet de travailler dans d'autres provinces et territoires.

Pour plus d'information :

www.red-seal.ca



Saviez-vous que :

Programme ontarien de prêts pour l'acquisition d'outils de travail :

Le programme offre aux nouveaux apprentis et aux nouvelles apprenties un prêt afin de les aider à acheter les outils et les appareils nécessaires pour apprendre le métier auquel ils et elles se sont inscrits.

Les montants du prêt varient selon les secteurs : secteur des services, secteur de la construction, secteur de l'industrie ou secteur de la force motrice.

Pour demander un prêt, l'apprenti ou l'apprentie doit remplir toute la convention de prêt de la trousse d'information envoyée automatiquement à tout nouvel inscrit ou nouvelle inscrite, puis la retourner au ministère de la Formation et des Collèges et Universités dans l'enveloppe-réponse fournie.

Pour plus d'information :

www.edu.gov.on.ca/fre/training/apprenticeship/loantoolf.html

Déduction pour outillage des gens de métier :

La déduction pour outillage des gens de métier prévoit une déduction annuelle allant jusqu'à 500 \$ pour les personnes de métier occupant un emploi afin de les aider à couvrir les coûts des nouveaux outils dont ils ou elles ont besoin pour l'exercice de leur métier.

Pour plus d'information :

www.cra-arc.gc.ca/whtsnw/tls-fra.html

Subvention incitative aux apprentis :

La Subvention incitative aux apprentis (SIA) est une subvention imposable qui est offerte aux apprentis inscrits et aux apprenties inscrites une fois qu'ils ou elles ont terminé la première ou la deuxième année (ou le niveau équivalent) d'un programme d'apprentissage dans un métier désigné Sceau rouge. La SIA peut aider à payer une partie des frais de scolarité, de déplacements et de matériel.

Pour plus d'information :

www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/metiers_apprentissage/sia/index.shtml

Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti :

La Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (SAFA) est une subvention imposable destinée aux apprentis inscrits et aux apprenties inscrites qui terminent leur programme d'apprentissage et obtiennent leur certificat de compagnon dans un métier désigné Sceau rouge.

Pour plus d'information :

www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/metiers_apprentissage/safa/index.shtml

Emploi Ontario :

Tu recherches des conseils personnalisés pour t'aider dans ton cheminement de carrière dans les métiers? Tu dois trouver un nouvel employeur pour te parrainer comme apprenti ou apprentie? Rencontre alors un prestataire de services d'Emploi Ontario de ta localité.

Emploi Ontario offre une variété de services **gratuits** qui te permettront de :

- développer davantage tes habiletés et tes connaissances;
- te démarquer sur le marché du travail afin d'augmenter tes chances de succès;
- parfaire ton expérience de travail dans le domaine qui t'intéresse ou d'en acquérir;
- mieux intégrer le marché du travail et d'avoir la possibilité de recevoir une aide financière pour payer certains coûts rattachés à ton nouvel emploi.

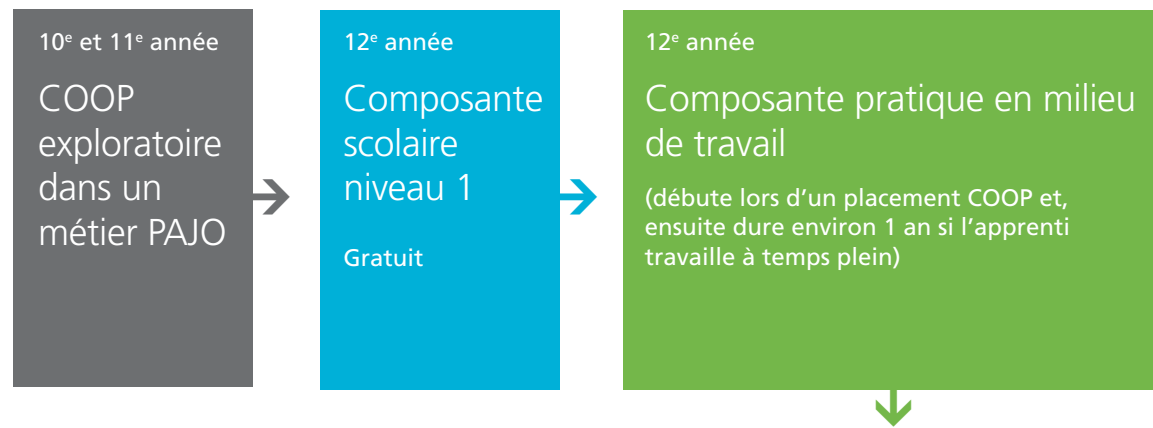
Pour plus d'information :

www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/employmentontario/training/



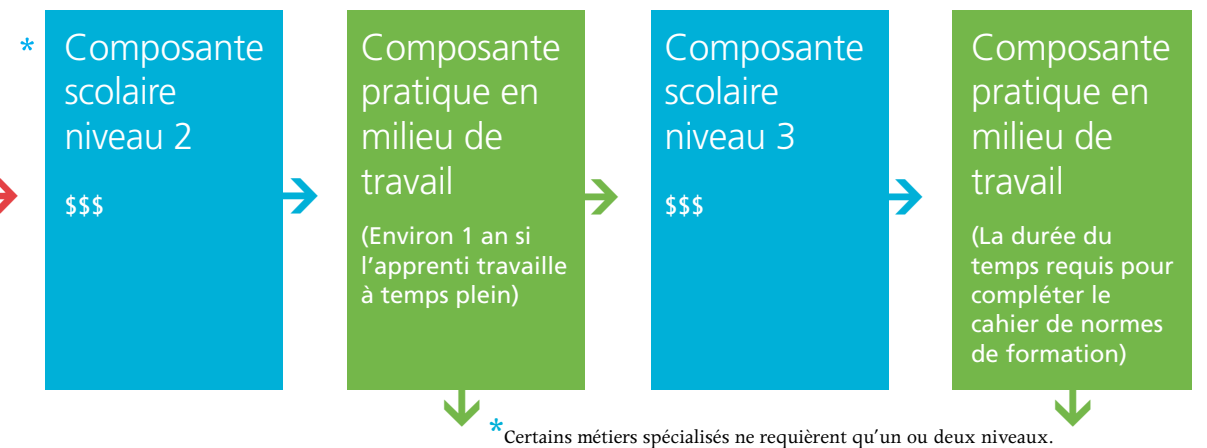
Programme d'apprentissage PAJO

Secondaire



Obtention du diplôme secondaire

Postsecondaire



Certificat d'aptitude professionnelle





Pour de plus amples renseignements sur le PAJO après le secondaire, tu peux communiquer avec le bureau du Ministère le plus près de chez toi :

Cornwall

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

132, rue Second Est, bureau 202
Cornwall (Ontario) K6H 1Y4
613-938-9702

Kingston

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

299, rue Concession, bureau 201
Kingston (Ontario) K7K 2B9
613-548-1151

Pembroke

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

400, rue Pembroke Est
Pembroke (Ontario) K8A 3K8
613-735-3911

Ottawa

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

347, rue Preston, 3^e étage,
Ottawa (Ontario) K1S 3H8
613-731-7100